FGTE CHEMINOTS

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS
ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 24 octobre 2019

Nos réfs: DA 63 2019
Objet : Réforme des retraites

Monsieur le Premier Ministre,

Le déclencheur de la récente crise sociale au sein de la SNCF a porté sur une défaillance grave de sécurité à laquelle il convient que l'entreprise apporte des réponses opérationnelles adéquates. Cependant, son ampleur est également révélatrice d'un profond malaise au sein du groupe public ferroviaire, sur lequel, la CFDT a alerté à de multiples reprises le Gouvernement et la Direction du groupe, tout en portant régulièrement de nombreuses propositions pour tenter d'y remédier. Ces alertes et ces propositions n'ont malheureusement pas été prises en considération, au prix d'une dégradation toujours accrue du climat social.

La CFDT s'est engagée dans les discussions en vue d'une réforme universelle des régimes de retraites à la condition que le futur système puisse assurer la pérennité d'une redistribution fondée sur la solidarité intergénérationnelle, permettre une répartition plus juste que le système actuel en faveur des salarié-e-s les moins favorisé-e-s, couvrir plus efficacement les interruptions de carrière, mieux prendre en compte la pénibilité, garantir un dispositif de transition progressive et adapté à chaque situation entre les régimes actuels et le régime futur. Il serait redoutable que de tels enjeux ne puissent pas être discutés en raison d'une crise sociale motivée par des catalyseurs d'inquiétude et de mécontentements distincts de la question des retraites.

Dans ce contexte, il convient d'avoir une approche pragmatique et équilibrée sur la question sensible du système de retraites applicable aux salariés actuels et futurs du groupe public ferroviaire.
Un premier constat est déterminant : la loi Nouveau pacte ferroviaire du 27 juin 2018 a fait du régime spécial de retraite des cheminots un régime fermé par la fin du recrutement au statut au 1er janvier 2020.
Un second constat primordial porte sur la complexité du système de rémunération en vigueur au sein du groupe public. Dans la situation actuelle, la rémunération de base prise en compte pour le calcul de cotisation (correspondant à « l'assiette liquidable ») est souvent très inférieure à la rémunération réelle, laquelle comporte jusqu'à 70% de primes ou allocations sur lesquelles aucune cotisation n'est prélevée. Cette situation est de surcroît très disparate en fonction des métiers qui recourent plus ou moins à une grande variété de primes.

Ainsi le caractère non liquidable en général de ces primes, « indemnités » et « allocations » est-il susceptible de générer de fortes inégalités entre les métiers opérationnels et ceux qui le sont naturellement moins. Des spécificités liées au système de rémunération des agents de conduite statutaires de la filière traction a par ailleurs nécessité des dispositifs spécifiques à prendre en compte avec des régimes distincts en fonction de la génération.

Ce système de rémunération, qui résulte d'une accumulation de choix et d'équilibres historiques, rend très difficile une transition à court ou moyen terme vers les règles normales d'un système universel où chaque euro payé serait cotisé et ouvrirait droit à des points de pension.
C'est pourquoi la CFDT Cheminots vous demande la mise en place d'une disposition de « stock-flux » intégrale pour les salariés du groupe public ferroviaire.

Pour la gestion du « stock », tous les cheminots affiliés au régime spécial de Sécurité Sociale CPRP SNCF, qui ont été recrutés au Statut avant le 1er janvier 2020, bénéficieraient ainsi du maintien de leurs droits actuels jusqu'à l'extinction du régime. Cette solution a l'avantage de la simplicité et tout en préservant une forme de justice dans la continuité du contrat social globalement passé à l'embauche.
Pour la gestion du flux de salariés qui seront tous recrutés sous contrat de droit privé au régime général de Sécurité Sociale après le 1er janvier 2020, la CFDT Cheminots est disposée à discuter avec le Gouvernement d'une solution qui permettrait d'utiliser le différentiel de cotisation économisé par l'entreprise. Par ce moyen, il s'agirait de regarder comment prendre en charge au niveau de la branche certaines contraintes des métiers du ferroviaire qui s'imposent également aux salariés employés actuellement ou à l'avenir sous contrat de droit privé.

La CFDT est déterminée à rechercher dans le cadre de cette réforme une amélioration du système de retraite qui bénéficie réellement à tous les salariés. Nous souhaitons vivement attirer votre attention sur l'urgence à formaliser des engagements et garanties, en l'absence desquels une grande partie des cheminots seront de toute évidence conduits et encouragés à se précipiter dans un conflit globalisant et très préjudiciable à tous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Pour la CFDT Cheminots,
Le Secrétaire Général

Didier AUBERT

5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis 01 76 58 12 21 www.cfdtcheminots.org contact@cfdtcheminots.org CFDT-Cheminots-Officiel @cfdtcheminots